

Quelle pédagogie pour les Centres Educatifs et Culturels ?

—oo0oo—

La perspective de la réalisation de Centres Educatifs et Culturels, dans lesquels l'Education Nationale jouera nécessairement un rôle déterminant pose le problème de la pédagogie qui sera pratiquée dans ces centres. On ne saurait oublier en effet que, jusqu'à présent, c'est un établissement scolaire de second degré qui est leur noyau. Répondre, comme on l'a déjà fait, qu'il s'agira d'une pédagogie globale, c'est céder à un certain romantisme pédagogique et peut-être préparer des malentendus qui résulteront d'une confusion redoutable entre des objectifs communs et des moyens différenciés.

Bien plus qu'à l'idée confuse de globalité c'est à la notion d'Education Permanente qu'il paraît nécessaire de s'attacher quel que soit le lien matériel représenté par le C.E.C., ce qui en fait l'originalité c'est l'idée d'une Education offerte à tous, enfants, adolescents et adultes, et non limitée dans un temps proprement scolaire. L'Education Permanente nous paraît viser à former les hommes

- pour leur profession
- pour leur loisir
- pour leur culture

Ces trois objectifs n'en forment en réalité qu'un seul, celui que l'Ecole Primaire de naguère se proposait : "former l'homme, le travailleur, le citoyen" (instructions Officielles de 192923).

La différence essentielle tient au fait que cette formation ne se limite pas dans le temps, dans son écoulement chronologique, puisqu'elle se propose de se développer, de s'adapter, de se diversifier tout au long de la vie des individus, et qu'elle ne se limite pas non plus dans le temps, dans son déroulement quotidien, puisque dans un établissement ouvert de manière permanente - ou quasiment - l'enfant, pour ne considérer que lui, ne sera pas seulement l'élève présent dans certains locaux scolaires à certaines heures, mais sera aussi le garçon qui fréquentera sans solution de continuité la bibliothèque pour y poursuivre une recherche qui l'intéresse, se rendra sur le stade, et finira peut-être sa journée en assistant à un spectacle ou une séance de cinéma.

Cette notion d'Education Permanente ne saurait cependant masquer la réalité des problèmes pédagogiques qui se poseront aux responsables du C.E.S. ou du lycée, intégrés dans le Centre Educatif et Culturel. Quelle pédagogie pratiquera-t-on dans ces établissements ?

Nous sommes tentés de répondre "la pédagogie nouvelle", et nous ajouterons : "c'est-à-dire celle que certains mouvements éducatifs proposent et mettent en pratique depuis 50 ans, celle que sous certains aspects "les classes nouvelles" créées après la Libération ont appliquée.

Nous dirons immédiatement qu'à cet égard, il est possible mais pas indispensable, ni même vraiment nécessaire d'introduire dans ces établissements une pédagogie par groupes de niveau, ou une pédagogie fondée sur des techniques audio-visuelles, ou encore une pédagogie s'appuyant sur les machines à enseigner ou l'enseignement programmé, par exemple.

Il ne convient pas non plus de considérer qu'ils sont destinés à être des Centres d'expérimentation ou d'essai, où selon les règles expérimentales énoncées par les chercheurs de l'I.P.N. on évaluera telle méthode d'enseignement de l'histoire, ou telle technique pédagogique. De telles expériences dans un C.E.C. ne peuvent être qu'occasionnelles...

Dans l'établissement scolaire, il nous semble que la pédagogie à mettre en oeuvre sera :

- une pédagogie de l'initiative individuelle (par le recours constant à la recherche personnelle, à l'enquête, à l'exploitation du document, le Service de Documentation et d'Information jouant à cet égard, avec la Bibliothèque, un rôle essentiel dans le C.E.C) ;

- une pédagogie de la responsabilité (organisation du travail par groupes, par équipes, structures coopératives de la classe, répartition des tâches, travail par le groupe et pour le groupe) ;

- une pédagogie de la formation civique (les élèves étant associés à la marche de l'établissement, assumant des tâches proprement sociales et civiques prenant véritablement en charge les locaux, le matériel, et la structure de leurs groupes) ;

- une pédagogie de l'expression créatrice (large place faite au dessin, aux arts plastiques, à la musique et au chant, et à toutes les formes d'activité manuelle qui introduisent dans le monde où nous vivons la beauté et la poésie, sous des formes parfois imprévues) ;

- une pédagogie de la communication, écrite aussi bien que verbale, cette communication étant fondée sur les nécessités de la vie en société (savoir, faire savoir, proposer, débattre) et sur la conquête de la pensée à travers la parole et le langage ;

- une pédagogie de l'harmonie corporelle, faisant place à la recherche de l'équilibre, au développement physique, à la joie de l'effort physique et à la lutte sportive.

Il n'y a rien de nouveau ni de véritablement révolutionnaire dans tout cela. Le Tiers Temps, si mal nommé, ne se propose rien d'autre, nous semble-t-il, pour l'enseignement élémentaire. Son introduction nécessaire dans le Second Degré reprendra les mêmes thèmes.

Bien évidemment, en évoquant une semblable conception pédagogique, nous ne pouvons que nous en tenir au niveau des généralités. Mais maintes classes - malheureusement isolées - pourraient nous apporter des exemples probants.

Quels changements plus spécifiques les Centres éducatifs peuvent-ils introduire, compte tenu de leurs possibilités matérielles et structurelles ? Nous en voyons au moins deux ;

1 - l'abandon des heures de cours, par enseignements spécialisés, et leur remplacement par la notion de "programme", élaboré par l'équipe des maîtres et des élèves, en fonction des programmes (au sens classique et traditionnel du terme), des possibilités locales, des circonstances et des intérêts. La réalisation de ce programme serait garantie par un véritable contrat entre maîtres et élèves (on retrouve là l'idée ancienne du plan de Dalton). Cette réalisation par ailleurs, résulterait d'une intervention pluridisciplinaire des professeurs, ceux-ci dans ce cas exerçant leur action non plus individuellement mais en équipe. On irait ainsi vers la disparition progressive du professeur seul avec ses élèves dans sa classe, celle de la relation "maîtres-disciplines", et leur remplacement par la présence en classe d'équipes adultes différenciées selon les circonstances.

2 - la diversification des modes d'organisation du groupe scolaire, un fonction des temps et des moments de la vie scolaire. Cette diversification est timidement amorcée dans nos C.E.C. où sont prévues des salles de classe à effectif normal, des salles de travail par groupe, des salles de réunion dites polyvalentes.

Il s'agirait de préciser l'organisation ainsi esquissée, en considérant que l'élève appartient, selon les moments, à un ensemble didactique ou informatif (conférence, exposé, s'adressant par exemple à un niveau de scolarité), à un groupe (à rapprocher du club ou de la section spécialisée au foyer socio-éducatif ou coopératif), enfin à une classe, unité encore fortement structurée, dont l'existence est liée à la nécessité de l'acquisition et de la fixation de notions fondamentales, et à celle de l'entraînement à penser avec force et rigueur.

Ainsi en vient-on à poser la question essentielle : pour cette pédagogie, quels professeurs, quels maîtres ?

Nous nous bornerons à donner une première réponse à cette question, sans mettre en cause fondamentalement la formation de ces maîtres»

Leur service ne peut être qu'un service à plein temps (soit quarante heures), ce plein temps intégrant

un temps de direction de classe ou de cours

un temps d'animation de groupes ou de sections spécialisées en rapport avec la classe

un temps de direction d'activité d'éducation permanente (promotion sociale, animation d'un ciné club, direction d'un groupe théâtral, d'une équipe sportive, etc)

un temps de participation aux réunions scolaires (conseils d'administration, de classe, de discipline, etc)

un temps de participation à la vie du Centre éducatif et Culturel

A l'évidence, le nombre d'heures à attribuer à chacune de ces activités devra être défini au départ par une convention entre le Ministère de l'éducation Nationale et le Conseil d'Administration du C.E.C. Les personnels de l'éducation Nationale ne sauraient être considérés comme taillables et corvéables à merci, et des garanties et des limites doivent être fixées pour leur action comme pour les contraintes qu'ils subiront normalement.

Dans cette perspective, le rôle du maître ne sera plus un rôle magistral. Il sera davantage celui d'un animateur, assurant structuration et coordination dans un milieu mouvant et mal défini. Cet aspect sera corrélatif à un autre aspect : à la place du professeur solitaire interviendra désormais une équipe où le professeur sera un technicien d'un certain ordre, associé à d'autres personnes dont les actions seront de caractère différent ;

- occasionnel (l'astronome venant présenter son métier aux élèves et réfléchir sur lui devant eux, l'activité dramatique expliquant comment il prépare tel spectacle, etc)

- contractuel (le peintre, l'architecte ou le musicien venant dans l'établissement pour une série de leçons).

Ainsi il s'agit, avec les professeurs, de définir une pédagogie de l'éducation Permanente. D'un point de vue institutionnel, cela signifie que les représentants de l'établissement scolaire (sa Commission Permanente ?) seront

.../...

membres du Conseil d'Administration du C.E.C., et qu'il n'y aura pas intégration par simple juxtaposition, mais intégration organique, sous l'autorité du Directeur du Centre Educatif et Culturel. A celui-ci incombera donc une responsabilité considérable.

Telles sont les premières réflexions que provoque la mise en place de Centres Educatifs et Culturels. Elles justifient, nous semble-t-il, une intervention active de l'éducation Nationale dans des expériences véritablement cruciales pour l'avenir de l'Education.

B. TORAILLE

Le 17 novembre 1970